

**APPEL À TOUS – ARBRES PRIVÉS POTENTIELLEMENT
DANGEREUX - Janvier 2016**



Association des
Responsables d'Espaces Verts
du Québec

Bonjour,

La municipalité de Sept-Îles souhaite connaître l'approche utilisée par votre municipalité au niveau de la dispense de conseils aux citoyens relativement aux arbres potentiellement dangereux situés sur leur terrain. Est-ce que l'expertise est détenue au sein de votre municipalité? Si oui, quelle formation disposez-vous pour offrir le service? Comment gérez-vous l'aspect légal lié à vos recommandations de couper ou non un arbre sur une propriété privée? Procédez-vous par une compagnie accréditée, un centre Jardin ou autres et si oui, lesquels offrent le service? Je vous remercie de votre partage d'expertise et vous souhaite une belle saison hivernale.

Au plaisir,

**Julie Valcourt, superviseure – Parcs et espaces verts
Ville de Sept-Îles**

500, avenue Jolliet, Sept-Îles (Québec) G4R 2B4
Téléphone: 418 962 2525, poste 2941
Télécopieur: 418 964 3353
Courriel : julie.valcourt@ville.sept-iles.qc.ca

Bonjour,

Pour ma part, il m'arrive de prodiguer des conseils à un résident concernant un arbre privé. Cependant, je les informe toujours que c'est selon une inspection visuelle rapide au sol. Qu'il est préférable que l'arbre soit vérifié par une personne externe et que je ne peux certifier en aucun temps la solidité de l'arbre et la sécurité face à celui-ci. Je ne fais pas d'inspection officielle au nom de la Ville. Je leur donne seulement mon point de vue, surtout si l'arbre semble dangereux.

Je suis Tech. Forestier. De plus, j'ai reçu diverse formation d'inspection d'arbres urbains aux cours des années. J'ai une forte base en arboriculture.

Moi, jamais je vais référer à un centre jardin car habituellement ils n'ont personne de qualifié au niveau d'arbre mature et de sécurité. Je recommande une compagnie de travaux arboricoles si possible membre de la SIAQ ou une firme d'ingénieur forestier ayant une expertise en arbres urbain.

Kovalski Lachance

Contremaître, Travaux Publics
Ville de Beaconsfield
514 428-4400 ext. 4509

Bonjour,

La ville de Magog possède un règlement municipal entourant la coupe d'arbres de plus de 15 cm. Les propriétaires doivent faire une demande au service des permis et une analyse de la condition de l'arbre et des dangers relatifs à une éventuelle chute est faite parfois avec la collaboration de notre horticulteur en chef qui a suivi quelques formations sur la gestion de la foresterie urbaine dispensé entre autre à St-Hyacinthe ou SAE.

Bonne journée!

Sylvain Longpré



Coordonnateur, Division parcs et espaces verts | Tél. : 819 843-7106, poste 521 | Téléc. : 819 843-3330
| Centre des travaux publics et des services techniques | 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1 |
www.ville.magog.qc.ca

Bon matin,

C'est une bonne question car nous il n'y a rien sauf un suivi du service des permis lorsqu'il y a une requête faite pour un citoyen.
La demande doit être reliée à la sécurité publique donc l'arbre ou l'arbuste doit mettre en danger le passage des citoyens.

Merci et Bonne journée !!!

Mario Bélanger,
Contremaître espaces verts et parcs

819 474-8898 | Télécopieur : 819 478-8531
1005, rue Saint-Thomas, Drummondville (Québec) J2B 8k2



Bonjour,

À La Prairie l'expertise des demandes de permis d'abattage est faite par les horticulteurs. Ils ont reçu une formation d'appoint sur l'évaluation des arbres. Ils émettent un diagnostic qui est approuvé par le chef de division pour être envoyé à l'urbanisme qui s'occupe d'émettre le permis, s'il y a lieu.

Si les horticulteurs et le chef de division sont dans le doute, nous demandons au citoyen de nous fournir un rapport d'expertise d'une entreprise qui fait partie de la SIAQ (Société internationale d'arboriculture du Québec) au frais du citoyen.

Quand le permis est refusé et que le citoyen s'oppose nous lui demandons de fournir à ses frais un rapport détaillé d'un expert en arboriculture pour fin d'analyse.

Cette méthode fonctionne très bien chez nous.

Si vous avez besoin de plus amples informations n'hésitez pas à communiquer avec moi.

cordialement



Marie-Josée Morin, chef de division
Division parcs et horticulture

Service des travaux publics
725, rue Bernier, La Prairie (Québec) J5R 5W6
Téléphone : 450 444-6682 Télécopieur : 450 444-6692

marie-josée.morin@ville.laprairie.qc.ca
Visitez notre site web : www.ville.laprairie.qc.ca